



N° 16  
JUILLET  
2012

## EDITORIAL

### URBANISME ENTRE RAISON - LOIS - INTÉRÊTS - AFFECT

L'urbanisme n'est pas une science exacte tout le monde le sait. Chacun a « sa vérité ». Mais comment chacun construit-il « sa vérité » ?

- En s'appuyant sur la raison ; nous nous accordons tous à dire que nous ne pouvons pas continuer à consommer les terres agricoles au rythme actuel. Pourtant certains ne veulent pas trop densifier l'habitat, d'autres pas du tout. Nous souhaitons aussi tous conserver des espaces verts qui font le charme de notre village.

- En respectant la loi : les lois d'urbanisme imposent la préservation des espaces agricoles et naturels. Elles imposent également une plus forte densification. A ce titre, elles rejoignent, fort heureusement, la raison.

- En pensant à ses intérêts : Le prix du terrain constructible a atteint des niveaux démesurés, source de jalousies, source de soucis dans les successions et surtout source de revenus disproportionnés par rapport au fruit du travail. Comment un propriétaire peut-il en faire abstraction dans « sa vérité » ?

- En pensant à nos parents : l'affect, l'attachement à la terre, les vieux Buissards comme moi n'ont pas encore perdu leurs racines paysannes. Un propriétaire de « l'entrée nord-est » nous fait part de cette réflexion : « nous avons encore trop de terre à nos galoches ! ». Je l'ai beaucoup appréciée. Elle est pleine de sagesse et prend aussi une grande part dans « notre vérité ».

Les urbanistes vous diront que nous ne faisons pas de l'urbanisme avec les propriétaires terriens ; en théorie certainement, en pratique plus difficilement. C'est en intégrant tous ces paramètres, tous ces sentiments que nous devons penser le St Blaise du Buis de demain. La fin de notre mandat sera marquée par deux difficiles sujets d'urbanisme : « l'entrée nord-est » et « le Plan Local d'Urbanisme ». L'été approche et chacun de nous les emportera dans un coin de la tête, en devoir de vacances. A la rentrée, nous vous présenterons l'avancée du PLU.

Pour Max Eymin qui supervise les travaux de la halle, l'été 2012 ne sera pas synonyme de farniente. Comme vous pouvez le constater, les travaux avancent malgré une météo peu coopérative. Ils se poursuivront jusqu'à la fin de l'été.

A bientôt au feu d'artifice du 14 juillet qui se déroulera cette année à Réaumont.

Bel été à tous ! J'ai une pensée particulière pour ceux dont les moyens ou la santé ne permettront pas de prendre de vacances.

*Le Maire, Gérard Jacolin*

### ■ PLAN LOCAL D'URBANISME

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui remplacera l'actuel Plan d'Occupation des Sols poursuit son cours. Après avoir consulté les Personnes Publiques Associées et la population lors d'ateliers de travail les 24 et 28 janvier dernier, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été élaboré puis débattu en Conseil Municipal le 10 mai. Le PADD est un document important du PLU puisqu'il définit les orientations de l'aménagement de notre village. C'est en quelque sorte le projet politique. Il restera « vivant » jusqu'à l'arrêt du PLU prévu en 2013. Une réunion publique de présentation sera organisée à la rentrée à ce sujet.

Le PLU est fondamental pour l'avenir de Saint Blaise du Buis. Votre avis nous intéresse et nous vous invitons à participer aux réunions qui sont organisées. Nous vous rappelons que vous pouvez nous faire part de vos demandes, de vos questions, de vos réflexions à ce sujet soit par courrier, soit en prenant un rendez-vous avec les élus ou encore en les consignants sur le registre disponible en Mairie.

Les municipalités de  
Saint Blaise du Buis et Réaumont ont le plaisir  
de vous inviter à la

## Grande Fête du 14 juillet

à Réaumont

Feu d'artifice & Bal populaire gratuits

Buvette - Hot dog à partir de 20 heures



### ■ INCIVILITES INADMISSIBLES ET COUTEUSES

La commune a été victime de dégradations pendant le week-end de la Pentecôte. En effet, l'enseigne du nom de l'école «Ecole Paulette COLLAVET» a été arrachée et détruite intentionnellement. Des fleurs ont également été déterrées et jetées dans le réservoir incendie. Un procès verbal de dégradations a été enregistré en Gendarmerie de Moirans. Nous avons fait l'acquisition de cette enseigne l'année dernière. Le coût de sa remise en place de cette enseigne s'élève à 945 Euros TTC !

A-t-on attaqué le symbole représenté par Colette Collavet résistante de la 2<sup>nd</sup>e guerre mondiale ou s'agit-il d'un simple acte de stupidité ? Si vous êtes témoins d'actes de vandalisme, faites en part à la mairie au 04 76 65 65 00.

### ■ CANTINE GARDERIE ECOLES REAUMONT / SAINT BLAISE DU BUIS

A vos agendas ! En prévision de la rentrée scolaire 2012, les permanences pour l'achat des tickets de cantine et garderie et l'inscription pour la première semaine de la rentrée auront lieu :

Pour **l'école Primaire Paulette Collavet St Blaise**: VENDREDI 31 août de 17 h 30 à 19 heures en mairie de Saint Blaise du Buis.

Pour **l'école Maternelle Réaumont**: MARDI 28 août de 10 h à 12 h 30, MERCREDI 29 août de 10 h à 12 h 30 et VENDREDI 31 août de 11 h à 13 h 30 non stop, en mairie de Réaumont.

### ■ ENTRÉE NORD EST : QUELQUES EXPLICATIONS S'IMPOSENT

La municipalité a décidé en 2010 de lancer une étude d'urbanisme sur le coteau de l'entrée Nord Est du village. Ce secteur de 7,35 ha, compris globalement entre la montée des Essarts de Bonjean et la route de la Murette, est actuellement constructible au POS.

#### Un bref mais nécessaire éclaircissement s'impose pour expliquer les règles d'urbanisme applicables aujourd'hui sur ce secteur :

- Des terrains classés en UB ont un Coefficient d'Occupation du Sol (COS) qui peut varier de 0,20 à 0,25. C'est-à-dire que sur une parcelle de 1 000 m<sup>2</sup>, il est possible de construire 200 m<sup>2</sup> de surface de plancher si le COS est de 0,20.
- Certains terrains classés par exemple en UAa ne sont, par contre, pas contraints par l'application d'un COS mais par l'emprise au sol des constructions qui est plafonnée à 40 % et par une hauteur des constructions limitée à 10,50 m (soit une habitation avec un rez-de-chaussée et un étage). Ce qui veut dire que sur une parcelle de 1000 m<sup>2</sup>, il est possible de construire jusqu'à 400 m<sup>2</sup> (40 % x 1000 m<sup>2</sup>) sur 2 niveaux, soit 800 m<sup>2</sup> ! Avec ces données, qui sont celles du POS actuel et applicables depuis de nombreuses années, le secteur de l'entrée Nord Est pourrait, si les propriétaires le souhaitent, théoriquement, accueillir plus de 150 logements de 150 m<sup>2</sup> chacun ! Ce qui représente une densité d'environ 20 logements à l'hectare, équivalente à celle du centre-bourg. La municipalité a souhaité, en lançant cette étude, réfléchir au devenir de ce coteau qui représente à la fois une richesse paysagère et, quelque part, l'identité du village. Le projet qui a été présenté en réunion publique comporte trois priorités : **une voie structurante pour éviter une urbanisation anarchique, la préservation d'une bande verte au sommet du coteau et une simulation des constructions qui pourraient s'implanter**, pour un total de 64 logements y compris les 10 logements sociaux de l'OPAC.

« Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose ! » dit le proverbe. **Mais, il est temps de rétablir quelques vérités :**

- **OUI** il est de la responsabilité de la municipalité d'organiser le territoire ;
- **OUI** les propriétaires ont été rencontrés préalablement au lancement de l'étude pour connaître leurs éventuels projets ;
- **OUI** les propriétaires ont été rencontrés au cours de cette première phase d'étude : 21 entretiens individuels et 2 réunions tous réunis. Et nous continuerons à travailler avec eux.
- **NON** la mairie ne souhaite pas acheter ou exproprier les terrains pour y faire des opérations immobilières. Les propriétaires restent libres de ne pas construire sur leur terrain. Par contre, si la voie est réalisée sous maîtrise d'ouvrage publique, c'est-à-dire financée en partie par la commune, les dispositifs prévus devront concourir à l'équilibre financier de l'opération (taxe d'aménagement majorée et versement de sous-densité pour les constructions nouvelles).
- **NON** la mairie ne souhaite pas densifier le coteau. Le projet restreint les possibilités de construire par rapport à ce que permet le POS actuellement.

Suite à la dernière réunion avec les propriétaires qui s'est déroulée le 4 mai, il est ressorti que certains attendaient plus de détails pour pouvoir se prononcer (emplacement des chemins, largeur de la route, ...) tout en regrettant que l'étude soit déjà trop avancée ... Il s'agit d'un dossier complexe qui fait appel à des notions d'urbanisme, juridiques, financières ... et surtout qui pose des questions sur notre manière de vivre à Saint Blaise du Buis aujourd'hui et demain. C'est pourquoi, il est important que la passion ne prédomine pas sur la réflexion et le discernement. Avant d'aller plus loin, il faut apporter les réponses aux questions suivantes :

#### - Faut-il garder une bande verte inconstructible pour préserver le haut du coteau ?

- **La voie doit-elle être réalisée par la commune avec ses avantages** (voie structurante, entretien par la commune, ramassage des ordures ménagères, déneigement, réseaux publics d'eau, d'assainissement, ...) **et ses inconvénients** (participations financières par le biais de taxes majorées et réglementation de l'urbanisation) ?

Affaire à suivre ...

### ■ POURSUITE DES TRAVAUX A LA HALLE

Le chantier suit même si les travaux prennent un peu de retard, aujourd'hui nous pensons que les locaux seront à nouveau disponibles fin août. La toiture est sur le point d'être achevée. Les travaux intérieurs (électricité, ventilation, ...) vont pouvoir commencer. La municipalité remercie les associations et l'école de leur compréhension vis-à-vis des désagréments causés par les travaux.



## VIE DU VILLAGE

### ■ CYRIELLE ALBIN, MISS ISERE 2012

Le 5 mai dernier, notre Maire Gérard Jacolin et son équipe municipale ont mis à l'honneur au cours d'une petite cérémonie ensoleillée, Cyrielle Albin, jeune Buissarde (habitant Le Petit Voye depuis 2004), élue Miss Isère 2012. Accompagnée par Sophie Girard, Présidente du Comité Miss Isère et entourée de ses dauphines, Cyrielle a montré à la fois sa douceur et sa détermination. A 20 ans, elle s'est déjà illustrée par ses qualités de danseuse. Elle a fait ses armes à Evi'Danse à La Murette, avant d'intégrer le Conservatoire de Danse de Grenoble et l'Institut de Danse et des Arts de l'Isère. Elle se forme actuellement avec Artemia. Durant toute l'année 2012, Cyrielle va honorer de sa présence diverses manifestations. A l'automne, elle participera à l'élection de Miss Rhône-Alpes et pourquoi pas ensuite, celle de Miss France ?

Du haut de ses 1 m 77 et 15 cm de talons, la tête dans les étoiles, elle reste cependant lucide et n'oublie pas son avenir professionnel. Son objectif est de devenir professeur de danse. Nous souhaitons bonne route à Mademoiselle Albin dont les parents Thérèse et Gilbert sont très fiers.



## CALENDRIER DES FÊTES DE ST BLAISE

### AOÛT

10 : Don du Sang - Salle la Sure

### SEPTEMBRE

01 : Forum des Associations - Salle la Sure  
02 : Pique-nique communal  
20 : Réunion publique (date à confirmer)

## CHEZ NOS VOISINS

### JUILLET

14 : Feu d'artifice - Bal - Réaumont

### SEPTEMBRE

8 : Forum des Associations - Réaumont

## AU SEIN DU CONSEIL

### ■ EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 10 Mai 2012

- Débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) élaboré dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- Signature de l'avenant n°1 du lot n°5/façade/isolation thermique extérieure de l'opération de réhabilitation de la halle : renforcement de la dureté de la façade arrière sur environ 2 mètres. L'avenant s'élève à 4 508 €€T (fourniture et pose).

#### Séance du 14 Juin 2012

- **Instauration d'un seuil minimal de densité (SMD) sur le secteur de « l'entrée Nord-Est du village »** abrogeant la partie du SMD couvrant les zones UA et UAa de la délibération n° 2012020902 du 09 février 2012, et ce conformément au code de l'urbanisme et notamment son article L.331-36 4è alinéa : Le seuil minimal de densité institué est de 0.50 de la capacité constructible accordée par le règlement du POS.
- **Enfouissement et renforcement de la Route du Châtelard avec le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) :** travaux réalisés pour un coût TTC de 111 389 €€financé avec la commune de Réaumont. Notre contribution s'élève à 55 391 €€TTC (réseaux distribution publique d'électricité et France Telecom).
- **Enfouissement de la Route du Devez avec le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) :** réalisation des travaux pour un coût TTC de 196240 €. Notre contribution s'élève à 169 695 €€TTC (réseaux distribution publique d'électricité et France Telecom).
- **Avis favorable émis sur le projet Plan Local de l'Habitat (PLH) 2012 - 2017** qui a été arrêté par le Pays Voironnais.
- **Attribution d'une subvention aux associations au titre de 2012 :** Buis'Art : 100 €, Basket Club St Blaise/La Murette : 1.300 €, Gymnastique Volontaire : 250 €, ACCA (Chasse) : 230 €, Amicale Boule : 230 €, Sou des Ecoles : 2.244 €€ Côté Jardin : 200 €, Association des Donneurs de Sang Région Voironnais : 50 €€  
**Total : 4.604 euros**

## ÉTAT CIVIL

### Bienvenue à :

Benjamin GAUTHIER  
né le 08 mai 2012 à Voiron  
Thibaut GULLON  
né le 24 mai 2012 à Grenoble

### Elle nous a quittés :

Tina MRJONJA veuve BUKOVAC  
le 22 mai 2012

### Ils se sont dit OUI :

Bruno DUMOULIN et  
Sandrine LANGARD  
le 26 mai 2012

Cédric ROTA et Sandrine ROCA  
le 9 juin 2012

Adrien GIRARD et  
Amandine GONNOT  
le 30 juin 2012



## VIE ASSOCIATIVE

### ■ COTE JARDIN : LES COPROPRIETAIRES

Le groupe de théâtre « Côté Jardin » produit actuellement une pièce intitulée « Les Copropriétaires ». Après St Blaise, la Murette, Rives, Apprieu, ils s'exportent dans d'autres coins du département tout au long de l'année. Une avant dernière séance aura lieu à Réaumont le 17 Novembre.

### ■ GYM VOLONTAIRE : PRENEZ DU PUNCH !

L'année se termine et nous remercions la municipalité qui a veillé à ce que nos cours puissent se dérouler sans problème durant les travaux. Nous vous rappelons le système de préinscription pour permettre une rentrée avec une nouvelle animatrice. Nous renouvelons les deux cours proposés le lundi et le mercredi à 20 heures avec la possibilité de venir vivre un cours gratuit pour faire connaissance et découvrir dans la convivialité le concept « sport santé ». Bon été ! Prenez du punch pour l'année 2012/2013 ! Le bureau. Rappel du numéro de téléphone de notre secrétaire 06 81 21 78 31.

### ■ SAISON 2012-2013 AU BASKET CLUB BAVONNE

Rendez-vous au BASKET CLUB BAVONNE **début septembre** pour la saison 2012-2013. Nous vous accueillons du plus petit au plus grand, pour évoluer au sein d'une équipe, d'un groupe, d'un club, dont les maîtres mots sont respect, convivialité et engagement.

Catégories engagées (filles et garçons) :

Séniors / Loisirs Basket / Loisirs « Step » : 1992 et avant (séniors)  
U 20 : 1993-1994-1995 (juniors) U 17 : 1996-1997 (cadets)  
U 15 : 1998-1999 (minimes) U 13 : 2000-2001 (benjamins)  
U 11 : 2002-2003 (poussins) U 9 : 2004-2005 (mini-poussins)  
U 7 : 2006-2007 (baby)

Contact Correspondante Licences : Jocelyne FOURNIER (04 76 65 81 59),  
Présidents : Didier JACOLIN (06 72 10 21 06) et Julien MALBRANQUE (06 61 72 54 59).  
Site internet [www.bcb2008.fr](http://www.bcb2008.fr)

### ■ TENNIS A LA RENTREE

L'Assemblée Générale se tiendra le **lundi 3 septembre à 18 heures** dans la salle des Clubs. Les cours reprendront le 11 septembre. Seront prioritaires les personnes inscrites lors de l'assemblée générale. Les enfants sont acceptés dans les cours à partir du CP si leur motricité est adaptée au tennis afin d'être en situation de réussite.

## UTILE

### ■ TRAVAUX SNCF TRES PROCHAINEMENT

Des travaux sont programmés sur les voies ferrées traversant la commune pour cet été. La SNCF va renouveler des voies ferrées. Des nuisances sont à prévoir à proximité.

### ■ BOITE AUX LETTRES DE LA POSTE

Utilisez les boîtes aux lettres de quartier, car la Poste a la fâcheuse intention de vouloir les supprimer.

### ■ PERMANENCE SECRETARIAT

Pendant tout l'été, la Mairie reste ouverte aux horaires habituels.

*L'équipe municipale et le personnel communal vous souhaitent de très Bonnes Vacances !*

### ■ HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi de 9h à 12h  
Mercredi de 15h à 18h  
Vendredi de 16h à 19h  
Tél : 04.76.65.65.00  
Fax : 04.76.05.39.62  
E-mail : [m.stblaise@wanadoo.fr](mailto:m.stblaise@wanadoo.fr)



## UTILE

### ■ CREATION D'UN COMITE PARLEMENTAIRE POUR LUTTER CONTRE L'AMBROISIE

L'ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia*) est une plante invasive et son pollen provoque de nombreuses allergies. Le Comité parlementaire de suivi du risque ambrosie a été créé pour alerter, lutter et agir contre sa prolifération. La lutte contre l'ambrosie doit être coordonnée. C'est pourquoi a été mise en place une cartographie interactive de sa prolifération en France : en passant la souris sur les régions envahies, les internautes peuvent trouver les coordonnées des personnes et institutions impliquées dans la lutte. Elle permet :

- 1- De mettre en contact les différents acteurs de la lutte. Une des conditions de l'arrêt de la progression de l'ambrosie est la coordination de l'ensemble des parties prenantes. Qu'il s'agisse des associations de victimes, des professionnels de la santé, des organismes de recherches ou encore des administrations locales et régionales, l'action de chacun est fondamentale mais ne peut être efficace que par la collaboration de tous.
- 2- Donner accès à l'information : Nombreuses sont les personnes qui découvrent ou subissent les effets néfastes de l'ambrosie sans savoir vers qui se tourner. En recensant le plus possible de contacts dans les régions touchées, la nouvelle carte du Comité parlementaire permet à toutes les victimes de trouver la personne la mieux qualifiée pour leur donner l'information dont ils ont besoin.
- 3- Optimiser les outils existants : En réutilisant des outils existant et en les maximisant, le Comité parlementaire souhaite montrer combien la mutualisation des savoir-faire et moyens mis en œuvre peut se révéler efficace.

**Vous êtes directement touché par cette plante ?  
Faites-vous connaître !**

<http://www.parlementaires-ambrosie.fr>

